

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez MM. les Libraires...
A PARIS, chez M. DONGREL et DULIER, Place de la Bourse, 83.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 75
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAPITTE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 Septembre 1878.

Chronique générale.

COMITÉ SÉNATORIAL.

Le Comité des droites communique la note suivante :

« Les comités s'organisent dans tous les départements en vue des élections sénatoriales. »

« Avant-hier, un Comité s'est constitué à Tours. MM. Houssard et de Quinemont, sénateurs sortants, ont été choisis comme candidats aux prochaines élections. »

« Les candidats de la gauche sont MM. Guinol et Fournier, ce dernier ambassadeur à Constantinople. M. Fournier n'a aucune situation personnelle dans le département. C'est M. Wilson qui le patronne. »

« A Bordeaux, à Nancy, à Saint-Lô, les comités sont définitivement constitués. »

« De tous les points de la France, les souscriptions arrivent au Comité central. »

M. Fournier vient de recevoir l'ordre du ministère de rejoindre immédiatement son poste à Constantinople.

Notre gouvernement craint-il des complications à propos de la question grecque, où M. Waddington s'est assez engagé ? Ou bien veut-il se débarrasser de M. Fournier, dont les imprudences de langage et les déclarations en faveur des aspirations naturelles et nationales des peuples doivent le gêner ?

A l'Exposition universelle, la remise de la distribution des récompenses, croix, médailles, diplômes, a été attribuée à diverses cau-

ses ; il en est une qu'on s'est gardé de signaler.

Le travail a été élaboré trois fois, et trois fois mis à néant. La première, sur des réclamations contre la petite quantité de médailles et de diplômes accordés, non-seulement le nombre a été augmenté pour les exposants français, mais encore pour les exposants étrangers. La seconde fois, un grand nombre de négociants républicains se sont insurgés contre les récompenses qui leur étaient attribuées ; ils ne les trouvaient pas en rapport avec leur mérite. La troisième, en raison du peu de croix d'honneur données. Un tel, laissant de côté son exposition, a rappelé qu'il était un républicain de la veille ; un autre, du lendemain ; celui-ci, les services rendus lors des élections ; celui-là, qu'il était le proche parent de M. X..., etc. Bref, il faut satisfaire tout le monde. Le nombre de lettres et de réclamations parvenues à ce sujet à l'administration compétente, qui ne sait où donner de la tête, est incalculable.

Si encore il n'y avait que les industriels qui réclament ; mais il font apostiller leurs demandes ou écrire par les députés, maires, conseillers municipaux, etc., etc.

Cependant, malgré la prise en considération de presque toutes les demandes plus ou moins justifiées, il y aura des récriminations de toutes sortes.

On sait qu'il existe en Angleterre une loi qui punit tout commerçant qui, sur des prospectus, enseignes, devantures, s'arroge mensongèrement des médailles de tout métal et de toute grandeur.

Notre code pénal ne contient aucune mesure répressive contre ces agissements déloyaux ; aussi voit-on de jour en jour s'augmenter le nombre des commerçants peu scrupuleux qui, pour attirer chez eux la clientèle, n'hésitent pas à se décerner des récompenses fictives.

Sur les plaintes vives des exposants récompensés, nous apprenons que le gouvernement s'occupe de préparer un projet de loi

qu'il présentera à la rentrée des Chambres, destiné à faire inscrire dans notre code d'instruction criminelle un article portant que toute fraude de ce genre sera considérée comme escroquerie et punie comme telle.

On parle d'une nouvelle industrie électorale, et c'est à propos des élections sénatoriales qu'on l'a inventée. Des individus se présentent chez les personnes qu'ils supposent devoir poser leur candidature, et prennent l'engagement de leur faire obtenir tant de centaines de voix, moyennant une rétribution par chaque dizaine de voix obtenues ! On a, paraît-il, le programme des prix. C'est cher.

M. le Président de la République vient, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, de rendre un décret qui annule un vœu du conseil d'arrondissement d'Aix, demandant que l'instruction soit partout gratuite, laïque et obligatoire. Ce vœu sort des attributions du conseil.

M. Jacotin, sénateur de la Haute-Loire et juge au Puy, vient d'adresser au garde des sceaux sa démission de magistrat.

La cour d'appel de Riom, toutes chambres réunies, devant laquelle M. Jacotin ne s'est pas présenté, a dû s'occuper vendredi de cette triste affaire ; mais, d'après le Moniteur du Puy-de-Dôme, M. le président ayant été avisé que M. Jacotin avait envoyé sa démission entre les mains de M. le ministre de la justice, la cour n'a pas eu à statuer.

La cour de Riom ne pouvait prononcer qu'une suspension ; la démission de M. Jacotin empêchera-t-elle que cette affaire soit portée devant la cour de cassation qui seule a le droit de prononcer la déchéance ?

M. Jacotin se démettra-t-il également de son titre de sénateur ? C'est ce que nous allons voir. Certains journaux ont annoncé que c'était chose faite.

Avant-hier, le sous-préfet de Brest, accompagné du maire de Lambézellec, de gardes et d'agents de police, a expulsé, par la force, les Frères de leur établissement, en dépit d'un jugement en référé rendu la veille par le tribunal de Brest et autorisant les Frères à rester chez eux. (Estafette.)

On annonce la création d'une banque hypothécaire libre, au capital de 300 millions, ayant à sa tête MM. Frémy, Soubeyran et Leviez, ainsi que la majeure partie des administrateurs du Crédit foncier de France. Les actionnaires de ce dernier, prononçant la liquidation, apporteront à la Banque hypothécaire libre leur actif et leur dette : plus de gouverneurs et de sous-gouverneurs nommés par l'Etat.

Un assez grand nombre de préfets se plaignent que les séances des conseils généraux soient trop assidument fréquentées par des auditeurs dont le laisser-aller dans le costume et dans les allures devient choquant pour des assemblées élues. Ce qui indique bien que le débraillé physique trahit toujours le débraillé moral.

L'ex-père Hyacinthe est en ce moment en instance près du ministère de l'intérieur pour obtenir l'autorisation de construire à Paris une nouvelle église, suivant son dogme.

Etranger.

Le gouvernement autrichien, au dire des personnes politiques de Vienne qui sont à Paris, considère bien l'occupation de la Bos-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GERANS)

(Suite.)

III.

Pour comprendre l'exclamation qui s'échappait ainsi des lèvres de Rosa, il nous faut retourner bien des années en arrière et jeter un regard sur le passé de ceux que nous rencontrons dans leur âge déjà mûr.

Le paisible boulevard Delorme avait longtemps gardé le souvenir d'une de ces familles que l'estime publique aime à dédommager des sévérités de la fortune. Là, dans une toute petite maison à demi cachée sous des lianes fleuries, une femme, veuve et mère de deux fils, avait lutté contre les difficul-

tés d'une position précaire pour assurer à ses enfants une éducation qui leur permit d'espérer dans l'avenir.

L'intelligence et la sagesse précoces de Michel, l'aimé des jeunes Lebrun, donnait lieu de croire qu'il ferait promptement son chemin dans le monde, s'il parvenait à trouver une position où ses heureuses facultés fussent mises à profit. Le cadet, Alphonse, moins bien doué, mais tout aussi honnête, ne semblait guère destiné qu'à servir d'employé chez quelque négociant.

Dès que Michel eut atteint sa quatorzième année, M<sup>me</sup> Lebrun n'eut plus qu'une pensée : le pourvoir promptement, afin que, non-seulement son sort fût assuré, mais encore qu'il devint un soutien pour son frère dans le cas où une mort nouvelle les rendrait tout à fait orphelins. Elle renoua les relations que son deuil avait interrompues, multiplia les démarches et ne recula devant aucune sollicitation. Sortant tout à coup de la retraite où elle s'était renfermée depuis la mort de son mari, elle dut se soumettre à certaines exigences de société et paraître dans quelques réunions intimes. Ce fut ainsi qu'elle fit la connaissance d'un ancien officier qui, blessé à Marengo, avait dû échanger sa place de capitaine contre de plus paisibles fonctions. Parlant avec une rare perfection les langues anglaise et hollandaise, M. Salomon s'était décidé à gagner les Indes où, pendant quelque temps, il avait eu

comme interprète une position assez convenable. Supplanté par un intrigant, convaincu après des tentatives successives et toujours malheureuses qu'il n'avait rien de ce qu'il faut pour organiser et conduire un commerce dans un pays où de féériques productions ne sauraient dispenser des aptitudes personnelles, pris du regret du pays natal, il était revenu à Nantes et se plaignait très-haut de ce que la vie lui eût apporté tant de mouvement et si peu de bonheur. Il ne put voir longtemps sans lui vouer une admiration véritable cette femme à la fois silencieuse et active qui avait accepté courageusement le malheur et ne s'était jamais lassée du dévouement.

Un jour vint bientôt où l'officier, brisant avec ses humeurs noires, avoua à M<sup>me</sup> Lebrun que son plus cher désir était qu'elle voulût bien l'accepter pour époux.

La veuve, d'abord surprise, pesa longuement cette grave question. M. Salomon était pauvre comme elle, comme elle aussi, il était plein d'honneur. Il promettait de se dévouer aux deux jeunes garçons : on pouvait se fier à sa parole, car sa loyauté et son bon cœur étaient connus de tous.

M<sup>me</sup> Lebrun devait-elle priver ses fils de l'appui qui s'offrait à eux ? Ils aimaient l'officier : avertis de sa demande, ils déclaraient qu'elle leur semblait de nature à être agréée.

Par moments, la veuve trouvait le présent lourd,

l'avenir incertain. Autrefois, elle n'avait pas cru devoir marcher seule dans la vie ; pourquoi refuserait-elle de s'appuyer de nouveau sur la main qui cherchait la sienne ?

Toutes ces pensées l'emportèrent sans doute sur le souvenir d'une première alliance, car la petite maison fleurie vit bientôt l'officier franchir en maître son humble seuil.

Un an s'était à peine écoulé depuis le mariage quand M<sup>me</sup> Salomon mit au monde un troisième fils. Il fut nommé Barthélemy comme son père.

Sa venue fut saluée avec joie non-seulement par ses parents, mais encore par les frères aînés qui le traitèrent en Benjamin.

L'âme de l'enfant commença donc à s'épanouir dans une atmosphère de tendresse qui, du reste, semblait nécessaire à sa nature affectueuse et candide. Un regard sévère le troublait, un mot froid le jetait dans les larmes ; il était frère de santé, tout révélait en lui un de ces êtres destinés à sentir vivement, à beaucoup souffrir par conséquent, et ce n'était pas sans une certaine inquiétude que son père en jugeait ainsi. Il annonçait une intelligence vive mais portée plutôt vers les études qui plaisent à l'imagination que vers les sciences exactes. Cette disposition s'accrut chaque jour et arriva bientôt à un degré tel qu'un soir M. Salomon dit à sa femme d'un ton découragé : — Je ne sais pas si Barthélemy deviendra plus

nie et de l'Herzégovine comme une conquête définitive.

Les rapports reçus par le comte Andrassy lui font croire que l'armée autrichienne ne rencontrera plus d'obstacles sérieux dans le district de Novi-Bazar.

On peut considérer comme terminées les négociations relatives à l'occupation de la Bosnie.

Au sujet de la formule définitive qui doit servir à déterminer le caractère temporaire de l'occupation autrichienne, le comte Andrassy se montre disposé à s'en tenir aux termes mêmes des stipulations du traité de Berlin.

#### LES CONFLITS EN ORIENT.

Les événements ne répondent que trop à nos prévisions touchant les résultats du Congrès de Berlin. De toutes parts, les inquiétudes se font jour, les symptômes de perturbation se multiplient et font prévoir de graves éventualités.

En somme, voici les résultats du Congrès, tels qu'ils apparaissent aujourd'hui :

- Conflit entre les Grecs et les Turcs ;
- Conflit entre les Serbes et les Musulmans armates ;
- Conflit entre les Albanais et les Monténégrins ;
- Conflit entre les Bosniaques et les Autrichiens ;
- Conflit entre les Russes et les insurgés du mont Rhodope ;
- Conflit imminent entre les Russes et les Lazes, à Batoum.

Voilà la prétendue paix de Berlin.

Ajoutons que, d'après nos renseignements, les nouvelles qui parviennent au ministre des affaires étrangères ne sont rien moins qu'optimistes et donnent lieu à redouter d'assez graves complications dans la politique européenne.

Saint-Petersbourg, 31 août.

Quatre personnes viennent encore d'être poignardées dans les rues d'Odessa, entre autres l'agent de police qui avait dénoncé le nihiliste Kodalski, fusillé.

La Nouvelle-Orléans, 31 août.

A Vicksburg, treize personnes atteintes de la fièvre jaune sont mortes.

La mortalité augmente à Memphis ; plusieurs prêtres et beaucoup de nègres sont morts, mais on n'en connaît pas encore exactement le nombre.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre fait installer, en ce moment, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris, les bâtiments et annexes qui doivent être affectés à l'École de télégraphie militaire, où des sections de divers corps d'armée vont être prochainement réunies. Dans les grandes manœuvres qui vont avoir lieu, les soldats qui connaissent déjà le service

des télégraphes, faisant partie de chacun de ces corps, vont être appelés. Quelle que soit leur classe, il faudra qu'ils viennent tous, et, au lieu d'être incorporés comme soldats dans les régiments, ils formeront le corps des télégraphistes. Voici quel sera le mode de télégraphie en campagne :

Les sections auront avec elles deux voitures, plusieurs prolonges, afin de permettre à chaque section la pose de plusieurs lignes à la fois.

L'appareil employé sera celui de Morse. Le placement d'un kilomètre de fil devra être exécuté en trente minutes.

Un chef de section à cheval, avec un officier du train, commandant les troupes, surveilleront les opérations des télégraphistes.

Sur l'emplacement d'une ligne de bataille, les télégraphistes devront s'appliquer à poser leurs fils dans des endroits tels que murs, maisons et fossés, de façon enfin que ni la cavalerie ni l'artillerie ne puissent, par leur passage, arrêter la transmission.

Derrière les organisateurs de lignes suivront des voitures du train, avec perches, crochets et différents ustensiles de rechange.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### CONSEIL GÉNÉRAL

DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC.

Séance du 26 août.

**Question des tours.** — M. de Terves a été chargé d'examiner l'importante question du rétablissement des tours. Cette question est soumise à l'examen du Conseil général à l'occasion du projet de loi présenté au Sénat par M. Béranger.

Le rapporteur déclare que la Commission, à la majorité de 4 voix contre 3, a émis un avis favorable au rétablissement des tours.

M. Grimoux combat cette proposition par des documents empruntés à l'histoire, à la statistique, à la morale et à la santé des enfants ; il ajoute que le rétablissement des tours grèverait les finances du département dans des proportions incalculables.

M. Varrailhon est d'un avis contraire ; suivant lui, les filles-mères, dans la campagne, continueront à élever leurs enfants ; celles qui profiteront ou abuseront des tours, ce sont les filles débauchées qui, si elles gardaient près d'elles leurs enfants, les initieraient à leur corruption. Sans doute, des enfants légitimes pourront être déposés aux tours, mais c'est au cas de misère extrême, et ces enfants, restant dans la famille, peuvent être exposés à mourir par suite de privations.

M. Grignon fait remarquer que la situation a bien changé depuis la suppression des tours ; les communications étaient alors peu faciles ; aujourd'hui, grâce aux routes et aux chemins de fer, les enfants abandonnés seront apportés de toutes parts aux tours ; c'est un danger qu'il faut signaler.

M. Gennevraye combat les conclusions du rapport ; il rappelle qu'en Maine-et-Loire, avant la suppression des tours, la dépense des enfants assistés s'est élevée en cinq ans de 120,000 fr. à 176,000 fr. Si les tours sont rétablis, ce sera un gouffre financier pour les ressources du département. Quant à la mortalité des enfants, le rapport de M. Béranger lui-même constate qu'à l'époque de l'existence des tours les décès d'enfants d'un jour à un an étaient de 60 0/0. Depuis, ils n'ont plus été que de 30 0/0, cela juge la question. Les crimes contre la vie des enfants, la statistique judiciaire le démontre, n'ont pas augmenté.

M. de Terves dit que si les dépenses de l'assistance ont augmenté pendant les six dernières années de l'existence des tours, cela tient à ce qu'à cette époque les tours des départements voisins étaient supprimés. Ce qui a frappé la commission, c'est la différence que fait la loi actuelle entre la mère légitime et la mère naturelle : la première, malgré sa misère, ne peut rien réclamer ; la seconde, en invoquant sa faute, a droit à un secours.

M. du Beau et M. de Mieulle disent qu'ils acceptent le rétablissement des tours.

M. Guibourd n'est pas touché de la considération présentée par M. de Terves : la mère légitime peut, le front haut, demander des secours aux nombreuses institutions charitables qui protègent la maternité et l'enfance. Il faut venir en aide à ces institutions et non donner satisfaction, par le rétablissement des tours, à des besoins illégitimes.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et ne sont pas adoptées. (A suivre.)

M. le préfet de Maine-et-Loire, sur l'invitation du Conseil général, s'est pourvu près de M. le ministre des finances pour arrêter le paiement d'une somme de dix millions environ ordonné déjà au profit de la Compagnie du chemin de fer de Maine-et-Loire-Nantes, attendu que cette somme fournirait la partie la plus importante de la garantie restant au département pour répondre de l'exécution encore fort peu avancée des travaux.

La Compagnie s'étant pourvue en référé, M. le président a rendu une ordonnance qui déclare que la défense de payer signifiée au Trésor ne saurait faire obstacle au paiement.

Sur l'appel de cette ordonnance, la Cour, sans examiner la régularité de l'opposition, attendu qu'une instance au principal a été introduite devant le tribunal d'Angers, dit qu'il n'y avait lieu à référé et annule l'ordonnance dont est appel.

#### REPRESSION DU BRACONNAGE.

Le tribunal d'Angers vient de rendre plusieurs jugements qui sont de nature à entraver d'une façon efficace le braconnage.

Dans cet arrondissement, en effet, la police et la gendarmerie recherchent activement dans les marchés, chez les messagers, voituriers et marchands de gibier, les li-

vres qui ne portent pas de traces de plomb et qui paraissent morts de strangulation. Avec un peu d'habitude on ne s'y trompe pas : au besoin un vétérinaire est requis ; il fait l'autopsie et constate l'œuvre du collet.

Le tribunal applique alors l'article 12 de la loi de 1844 et l'article 62 du Code pénal qui punit le récepteur de tout objet obtenu à l'aide d'un délit.

Et voilà comment des marchands de gibier, des voituriers-messagers paraissent en police correctionnelle et s'entendent condamner à de grosses amendes et même à l'emprisonnement.

Les premiers qui ont comparu paraissent bien étonnés. Habités à l'impunité, ils ne croyaient pas être inquiétés. Le lièvre pris au collet était même coté plus haut sur la place que celui tué au fusil, il se garde mieux en effet.

Cette jurisprudence gêne sérieusement le braconnage ou, en tous cas, le rendra moins éhonté ; car, a-t-on dit, il y a longtemps : « Sans voituriers qui apportent en ville les lièvres colletés, sans restaurateurs, sans marchands qui les achètent, les braconniers ne feraient guère leurs affaires. »

#### INCIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Mercredi, lisons-nous dans l'Espérance du peuple, un vil incident s'est produit au Conseil général de la Loire-Inférieure. Les républicains proposaient de voter 450 francs pour l'érection d'une statue à M. Thiers, M. de la Ferronnays, au nom de la commission, concluait au rejet de cette proposition ; après d'orageux débats, le Conseil a voté le rejet.

Ce vote est des mieux justifiés. Comme l'a très-bien dit M. Platel, la proposition était essentiellement politique et le Conseil n'a pas le droit de traiter les questions politiques.

C'est, en effet, parce que M. Thiers a établi en France la République, que les républicains veulent lui ériger une statue. Cela est évident. Tous les subterfuges des républicains ne pouvaient donner le change au Conseil ; M. Van Iseghem lui-même y a perdu son latin. « Nous voulons, a dit le jeune avocat, donner un témoignage d'estime au libérateur du territoire. Si quelqu'un peut hésiter, eh bien ! je le plains ! »

Cette dernière phrase n'était guère polie, aussi a-t-elle été vivement relevée par M. de Lareinty, président du Conseil.

Pour nous tirer notre argent, à nous contribuables, vous invoquez deux raisons : 1° M. Thiers a établi la République ; 2° il a délivré le territoire.

C'est le premier point qui vous fait agir, mais vous le dissimulez, n'en parlons plus. D'ailleurs M. Thiers voulait une République sans républicains, et à ce titre vous ne devez pas beaucoup regretter sa mort.

Vous n'insistez que sur le second point : M. Thiers a libéré le territoire.

C'est là une mauvaise plaisanterie. Comment le territoire a-t-il été délivré ? M. Thiers a-t-il chassé les Prussiens par la force ou par la ruse ? Lui qui parlait si bien, leur a-t-

tard un Raphaël ou un Pindare, mais ce que je vois bien dès aujourd'hui, c'est qu'il ne saura jamais combien font deux et deux. »

Dans sa position de fortune, M. Salomon regretta, au point de vue pratique, de voir l'esprit de son fils pencher vers ce genre d'excès. Cependant il eut assez de prudence pour ne pas essayer de forcer cette réveuse nature : il préféra la diriger dans la voie qu'elle cherchait d'elle-même et fut le premier à mettre entre les mains de l'enfant un violon, des livres et des pinceaux.

Que serait-il advenu si, comprenant justement les ressources et les lacunes qu'offrait l'esprit de Barthélemy, il avait pu suivre pas à pas l'enfant dans le chemin qu'il lui ouvrait ainsi ? nul ne le sait : peut-être de sérieux succès eussent-ils couronné les efforts paternels.

Mais la mort vint encore frapper à la porte de la modeste demeure et cette seconde épreuve fut plus douloureuse que la première. La famille se trouvait de nouveau privée de son chef : un deuil de plus était au fond des cœurs : en même temps, les difficultés de la vie s'accroissaient en proportion des fatigues et des infirmités que l'âge commençait à amener chez la veuve.

L'éducation de Barthélemy était à faire, et Alphonse, bien qu'agé de vingt-trois ans, n'avait pu arriver qu'à une place fort peu lucrative.

Michel n'était plus là pour aider et consoler sa

mère. Depuis quatre ans, il avait quitté Nantes pour les Indes, où les récits de son beau-père l'avaient décidé à aller chercher fortune.

M. Salomon avait conservé quelques relations avec des négociants de Pondichéry ; il avait pu ainsi aplanir pour Michel les premiers obstacles.

Avec ce courage calme qui révèle presque toujours un cœur persévérant et une prudence faite pour mener à bien une entreprise, le jeune homme s'était séparé des siens, jurant à sa mère de rester digne d'elle et donnant à Barthélemy des embrassements d'adieu dont l'enfant se souvenait toujours.

Depuis son arrivée aux Indes, il cherchait sans se lasser le moyen de prospérer promptement. Il ne l'avait pas trouvé encore.

Cependant, lorsqu'il apprit le malheur qui venait de frapper sa famille, il ne crut pas devoir rentrer en France. Il fit passer à sa mère le peu d'argent qu'il était parvenu à acquérir et resta, infatigable dans son espoir.

Barthélemy grandit au milieu de ses douleurs, se formant à toutes les délicatesses du cœur et des manières en même temps qu'il apprenait à supporter les privations qu'entraîne la pauvreté. Toujours doux, aimant, gracieux jusque dans ses tristesses, il paraissait à sa mère un enfant doué d'une nature exquise qu'il ne fallait ni froisser ni exciter trop vivement. Elle l'appelait son ange et le voyait regarder dans l'espace ou promener ses doigts ef-

filés sur les cordes de son violon comme si les visions et les harmonies d'un autre monde avaient dû se relever sans cesse à celui qui semblait si peu fait pour les choses d'ici-bas.

Elle le laissait donc vivre non-seulement à l'écart des rudes expériences qu'apportent à l'enfant les épreuves de chaque jour, mais même à part d'un enseignement réglé dans les études nécessaires pour acquérir le côté matériel du talent.

Les dispositions réelles que Barthélemy avait reçues pour les arts ne prirent ainsi qu'un développement fort incomplet, tandis que son esprit s'exaltait de plus en plus.

Néanmoins, dès l'âge de seize ans, il fut admis à professer la musique élémentaire dans un petit externat ecclésiastique.

La parfaite honorabilité de sa famille et la grande pureté de sentiments qui le distinguait, furent les principales causes plaidant en sa faveur.

Peu de temps après, les cours de dessin lui furent également confiés. Il se plia courageusement à cette tâche de l'enseignement, pénible pour un caractère auquel pesait le moindre règle. Mais il aimait sa mère, il pouvait lui venir en aide, ce fut assez pour le décider à sacrifier son humeur capricieuse et ses goûts de liberté.

Peu à peu les pensionnats, les familles désireuses de placer près de leurs enfants un jeune maître sympathique à tous égards, appeleront Barthélemy

qui se trouva conduit ainsi par les circonstances à une position modeste mais suffisante. Ce qui, d'ailleurs, ne l'empêchait pas de vivre souvent par la pensée au milieu des héros de tous les poètes et de rêver de Titien et de Beethoven en recevant humblement ses cachets.

La vie semblait reprendre un cours tranquille pour les habitants de la petite maison quand tout à coup, leur parvint une merveilleuse nouvelle.

Michel, le laborieux, le persévérant Michel recevait enfin la récompense de ses efforts. Il s'était engagé dans une entreprise pour la pêche des perles ; et ses plongeurs avaient trouvé un banc. C'était par cent mille francs que se calculaient les bénéfices.

« Ma mère, disait Michel, vous allez être riche et bientôt vos trois fils seront de nouveau réunis dans vos bras. »

Qu'on juge de l'émotion qui se produisit dans Nantes !

Peu de temps après, une seconde lettre arriva. Michel retardait son retour de quelques mois. Ce n'était plus de perles qu'il s'agissait : une mine de diamants avait été découverte près de Goleconde, Michel conduisait les fouilles, il devait percevoir la part principale dans les résultats ; les cent mille francs étaient bien oubliés, c'était par millions qu'on devait parler désormais. (A suivre.)

Il persuadé, par ses beaux discours, de s'en aller. Non! mille fois non! Les Prussiens ont demandé deux provinces qu'ils ont gardées, et cinq milliards qu'ils ont emportés.

Voilà à quel prix énorme le territoire a été libéré. Est-ce M. Thiers qui a fourni les provinces, est-ce lui qui a payé les cinq milliards? La France s'est séparée d'une partie d'elle-même, elle a perdu des enfants qui lui étaient chers, et vraiment on ne voit pas quel plaisir les républicains éprouvent à froquer sans cesse d'aussi tristes souverains. Non-seulement ils en parlent souvent, mais ils s'en vantent, quand ils devraient pleurer!

Et les cinq milliards sont-ils sortis de la poche de M. Thiers? M. Thiers était-il plus pauvre après qu'avant la libération? On assure cependant qu'il a spéculé sur les opérations de banque auxquelles donna lieu l'emprunt et qu'il s'est trouvé ensuite plus riche que jamais.

Ceux qui ont libéré le territoire, ce sont les milliers de Français qui ont prêté leur argent à l'Etat, ce sont eux qui ont fourni les cinq milliards. Et si la France a pu supporter sans faiblir cette énorme saignée, c'est que Dieu a permis qu'en 1874 et les années qui ont suivi, les récoltes aient été excellentes. En 1874, le produit de la récolte a dépassé de huit cent millions le produit d'une récolte ordinaire; ce sont donc les prêteurs de l'Etat par leurs épargnes, les paysans par leur travail, qui ont véritablement fourni les ressources nécessaires pour payer les Prussiens. Ce sont eux qui ont, par conséquent, libéré le territoire.

Quant à M. Thiers, il a aggravé nos charges en n'empêchant pas l'insurrection de la Commune; les républicains lui ont démolé sa maison et nous avons eu la générosité de la lui rebâtir; il nous l'a fait payer un million 53 mille francs; trois fois plus qu'elle ne valait. C'est assez comme cela.

#### NÉCROLOGIE.

Les journaux du Midi nous ont annoncé la mort de M<sup>me</sup> la marquise de Monteynard, née de Dreux-Brézé, décédée lundi dernier au couvent des Dames Carmélites de Grenoble, où elle s'était retirée depuis plusieurs années.

M<sup>me</sup> de Monteynard était la sœur de M<sup>l</sup>e l'évêque de Moulins et de M. Scipion de Dreux-Brézé, qui fut, sous le régime de Juillet, l'un des plus éloquents et des plus courageux défenseurs de la cause royaliste.

Dès que la nouvelle de la mort de M<sup>me</sup> la marquise de Monteynard fut connue, les prêtres du diocèse de Moulins, en retraite au grand séminaire, se rendirent en corps auprès de Sa Grandeur et lui exprimèrent la part qu'ils prenaient de sa douleur. Sa Grandeur s'est montrée fort touchée de cette démarche, et c'est avec des sanglots dans la voix qu'elle a remercié son chapitre et MM. les curés.

M<sup>l</sup>e de Dreux-Brézé est allé à Grenoble pour prier sur le cercueil de sa sœur aînée, dont les obsèques ont eu lieu jeudi à l'église paroissiale de la Tronche, où se pressaient les représentants des vieilles familles du Dauphiné. (Union.)

Vivonne (Vienne). — Un triste événement vient de consterner cette localité. M. Bellin, hussier, a été trouvé noyé dans le Clain, près de la filature de Danlot, par les ouvriers qui travaillent à la route de Vivonne à Verrière.

Le malheureux officier ministériel était allé, dans la journée, instrumenter à la Villedieu, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire depuis la mort de son beau-frère, M. Texier. On n'a pu encore savoir par suite de quel accident il était tombé dans la rivière.

Le corps, accompagné du maire et du greffier de la justice de paix, a été transporté au domicile du défunt. M. le docteur Lenoir, appelé à l'examiner, a constaté qu'il ne portait ni contusions, ni blessures.

Les allumettes chimiques. — Le plus grand grief du public contre la Compagnie des allumettes chimiques depuis son entrée en fonction, c'était, il faut bien le reconnaître, la mauvaise qualité des produits livrés. L'allumette commune, celle des portefeuilles à deux sous, était surtout exécutable. Le phosphore prenant, le soufre se consumait aussi, mais le bois se montrait rebelle,

et la boîte entière ne fournissait pas deux jours d'usage.

Eh bien! après avoir tourné du côté de la fraude des regards sévères et du côté de l'Etat des mains suppliantes, la Compagnie finit par où elle aurait dû commencer. Elle vient de mettre en vente, comme espèce commune, une allumette qui prend!

Cette nouvelle espèce d'allumette est de même longueur et de même grosseur que l'ancienne; mais au lieu de phosphore simple, elle a du phosphore fulminant, et point de soufre du tout. Seulement la partie antérieurement souffrée est soumise à une préparation huileuse. Ce n'est pas visible sur l'allumette examinée à froid; mais lors de l'inflammation et en suivant attentivement la combustion, on s'en aperçoit parfaitement. Bref, le résultat obtenu est excellent et mérite d'autant plus qu'on l'apprécie que, de ce fait, nos narines n'auront plus de fumée de soufre à redouter.

#### Faits divers.

Le gros lot du premier million de billets de la loterie de l'Exposition a été acheté. C'est une rivière en diamants du prix de cinquante mille francs. Le vendeur, M. Fontenay, s'est engagé envers l'Etat à reprendre cette rivière, si le gagnant ne veut pas la conserver, et à lui payer immédiatement la somme de 47,500 fr.

On annonce l'arrivée à Paris de M. le baron d'Hoogvorst, de Florence. Le baron a accompli ce voyage en calèche. Le trajet a duré 24 jours.

Les mouches charbonneuses sont excessivement dangereuses dans la saison actuelle. Un journalier de Somain (Nord), nommé Dora, se rendit vendredi chez le docteur W..., afin de le consulter au sujet d'un bouton, survenu depuis la veille au-dessus du sourcil, qui le faisait beaucoup souffrir.

Le docteur remarqua un point noir au centre de ce bouton, qui avait un aspect inquiétant. Il l'ouvrit d'un coup de bistouri et fut surpris de voir l'intérieur de ce bouton plein d'un pus noir. Malgré des soins pressés, le mal fit d'effrayants progrès, et le pauvre Dora endura d'atroces souffrances. La face devint tuméfiée et méconnaissable. La mort vint, dimanche, mettre un terme à des douleurs horribles.

D'après les observations du docteur W..., il est absolument certain que la piqûre d'une mouche charbonneuse est la cause première de cette terrible mort.

Un horrible événement a jeté la consternation parmi la population de Capriole, petite commune des environs de Brescia (Italie.)

Une nouvelle mariée, âgée de 23 ans, se rendant dans un champ voisin de son habitation, fut assaillie par un individu qui, après l'avoir blessée au bras avec une serpe, lui a presque détaché la tête du tronc.

On a trouvé le cadavre mutilé de la jeune femme étendu sur de la paille, sous un portique appartenant à sa maison. Le meurtrier, qui l'avait transporté là, avait placé à côté de sa victime l'arme qui avait servi à la tuer.

On croit que l'auteur de ce crime est un jeune homme que la jeune fille avait refusé d'épouser. Il a disparu.

Smith vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, dit l'*Evening Standard*; il ne savait comment s'y prendre pour s'en débarrasser. Un de ses amis, un ouvrier maçon, le tira d'embarras en lui offrant de la lui acheter.

Cette proposition sourit à Smith, qui n'en réclama pas moins 10 l. st. pour céder tous ses droits à l'ami bienveillant qui consentait à le délivrer de son cauchemar; mais le maçon trouva le prix exagéré en rapport avec la valeur de la marchandise.

Enfin, les deux amis décidèrent de s'en remettre à la décision d'un aubergiste voisin, lequel conseilla à Smith de transiger, et le marché fut conclu entre deux verres de brandy moyennant la somme de 25 fr.

Il paraît qu'aux États-Unis on ne respecte pas les tombes. Les journaux annoncent qu'un industriel de ce pays est en voie de faire fortune avec une torpille d'un nouveau genre, destinée à garder les cadavres humains déposés dans les cimetières contre les profanations et l'avidité des voleurs, connus sous le nom de *corbeaux des tombes*. Cette torpille est cachée dans la bière, et lorsque le voleur, après avoir enlevé la terre qui la recouvre, cherche à enlever le couvercle, une détonation formidable se produit et une balle explosive projette de toutes parts ses éclats.

#### Variétés.

##### LES HOMMES GRAS.

Il y a un coin de France où se trouvent réunis en ce moment cinq ou six cents... dirai-je malades? ou trop bien portants?... dont le plus faible dépasse le poids de cent kilos. C'est là que, livrée aux soins du docteur Philbert, qui a prêché d'exemple lui-même en se débarrassant d'une obésité excessive, toute cette petite colonie suit un traitement qui doit infailliblement lui rendre la santé en faisant abandonner à chacun de ses membres une partie de cette graisse qui contrarie le libre fonctionnement des organes.

Le *Moniteur des étrangers* de Genève nous donne d'assez curieux détails sur une cure qu'a faite, à ces eaux de Brides, l'un de ses rédacteurs. On verra que tout n'est point rose dans le métier d'homme gras:

« La boisson se prend le matin à la dose moyenne d'un litre; après quoi, la marche ou l'étude pour ceux qui ne transpirent pas facilement; l'exercice comprend une course de 6 à 8 kilomètres au moins par jour pour les hommes; en outre, le jeu de boules, et, en cas de pluie, le billard.

» Quant au régime alimentaire, c'est là qu'il faut déployer du courage et résister aux tentations, car le choix des aliments importé au plus haut degré.

» Avant tout, le régime consiste dans l'abstention complète de féculents, farines, sauces, potages, fromages, fruits crus, liqueurs et aliments sucrés. En d'autres termes, les œufs, les viandes sèches, les légumes verts, le poisson et les fruits cuits sont seuls autorisés.

» Le café lui-même, cet excellent breuvage, dont Voltaire a dit qu'on mourait de vieillesse, est interdit, comme coupable de retarder les combustions.

» Il en est de même de la bière et des boissons gazeuses. Le vin pur, par exemple, peut être pris sans inconvénient, à la condition de ne pas être trop capiteux.

» Il est défendu de boire entre les repas. En cas d'altération trop grande, on autorise à petite dose une limonade au citron, mais sans sucre, que nous appelons ici la liqueur du docteur Philbert, mais dont la vogue n'égale jamais celle de la Chartreuse.

» C'est bien triste tout cela, me dites-vous, sans doute! Eh bien! non, la table de régime, élégamment appelée *table de réduction*, est, bien que privée de pain, la plus joyeuse de toutes; à midi surtout, au retour du pesage, on voit des figures allongées, des figures souriantes; chacun s'interroge, anxieux, et les lazzi éclatent quand un des convives accuse une perte (c'est-à-dire une augmentation) de 500 grammes sur la veille. En style technique, *perdre, c'est gagner du poids*.

» Les effets d'une première cure de 21 jours sont, en général, une diminution de 7 à 9 kilogrammes.

» Ainsi, parmi les clients du docteur Philbert, un homme de 30 ans a perdu huit kilogrammes en dix-huit jours; un autre de 54 ans, sept kilogrammes en 24 jours; une demoiselle de 18 ans, cinq kilogrammes en 21 jours; une dame de 48 ans, 14 kilog. en deux mois.

La onzième série de l'*Encyclopédie Populaire* (1) publiée, sous la direction de M. Pierre CONIL, par MM. POUSSIELGUE FRÈRES, éditeurs, rue Cassette, 15, à Paris, est en vente. La série contient la suite et la fin de l'article si complet sur les *Chemins de*

(1) 15 cent. la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

fer et donne la statistique des voies ferrées dans les deux mondes. L'article *Chemins vicinaux* est à lire par tout ce qui est fonctionnaire et administrateur; il est, dans sa concision, ce qui a été dit de plus complet sur la matière. Nous recommandons à nos abonnés, le mot *Chenonceau* qui rétablit l'*historique vrai* de la construction de cet admirable château, aujourd'hui propriété de M<sup>me</sup> Pelouze qui en reconstruit jusqu'au mobilier d'autrefois. Les articles sur *Cherubini*, *Chenavard*, *Cheval*, *Chevilly* (avec le récit de la bataille du 30 septembre 1870), *Chevreul*, *Chien*, *Chine*, *Chotts* (mer intérieure de l'Algérie), *Chronique* (Presse), *Chypre*, *Cialdini*, *Circassie*, *Circulation* (partie médicale), *de Cissé*, *Clairville*, *Classification* (important au point de vue de l'histoire naturelle), *Cloche* (partie de droit administratif on ne peut plus curieux), *Coalition* (droit de), *Code*, *Code*, etc., etc., rendent particulièrement intéressante cette série. L'*Encyclopédie populaire* est bien décidément ce que nous avons annoncé qu'elle serait, c'est-à-dire un ouvrage présentant au lecteur un résumé intelligent fait de toutes les choses dont on peut avoir à parler, ou sur lesquelles on peut avoir à écrire.

**Injection Bron et Capsules Ricord**  
(Voir aux annonces).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:  
Cure N° 75,124: M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724: M<sup>l</sup>e Chauvet-Pizzalati, d'*anémie*, d'*épuisement* et d'*étouffements*. — Cure N° 62,476: Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>l</sup>e BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % amortissable	78	70		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	705		2 50
4 1/2 %	80	20		Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	150	25		Crédit Mobilier esp.	705	5	
5 %	108	30		Sp. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	670			Société autrichienne	577	30	
Obligations du Trésor, t. payé.	112	35		Crédit Mobilier	428	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	305			Crédit Foncier d'Autriche	535			Orléans	358		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517			Charentes, 500 fr. t. p.	500			Paris-Lyon-Méditerranée	353	75	
1865, 4 %	524			Est	695			Est	354		
1869, 3 %	407	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1098	75		Nord	359	10	
1871, 3 %	398	50		Midi	836	25		Nord	353	75	
1875, 4 %	514			Nord	375			Ouest	352		
1876, 4 %	514			Orléans	1193	75		Midi	40		
Banque de France	3105			Ouest	773	75		Charentes	276	25	
Comptoir d'escompte	743	75		Compagnie parisienne du Gaz	1335			C <sup>o</sup> Canaux agricoles	575		
Crédit agricole, 200 f. p.	435			C. gén. Transatlantique	505			Canal de Suez			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 5 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
1 — 1 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir,
4 — 10 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir,
4 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
PRÉSENTEMENT,  
**LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE**  
Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur,  
Avec cour, servitudes et grand jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

**BONNE BOULANGERIE A VENDRE**  
Aux environs de Saumur.  
**50,000 francs d'affaires par an.**  
S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**  
Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 7 septembre 1878, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de seize (16) chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.  
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.  
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (428)

**A VENDRE**  
**PLUSIEURS ACTIONS**  
De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'une.

**A LOUER DE SUITE**  
**UNE MAISON**  
Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.  
S'adresser à M<sup>e</sup> veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

**A VENDRE**  
**UNE BONNE CHIENNE EPAGNEULE**  
Agée de deux ans.  
S'adresser à M. BOURBEAU, à Fontevrault. (416)

**A VENDRE**  
**UN BEAU CHIEN D'ARRÊT**, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.  
S'adresser à M. HOBERT, garde particulier du château de Milly.

**A VENDRE**  
**UN BEAU CHIEN D'ARRÊT**, blanc et orange, parfaitement dressé.  
S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Huraudières.

**AVIS.**  
MM. LEHOU et MASSE font défense à qui que ce soit de chasser sur la Terre de la Hibardière, sise commune d'Alloues. (429)

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.  
M<sup>e</sup> CHARDVOINE, marchand d'huîtres, prévient le public qu'elle tient son DÉPÔT D'HUITRES à la porte du Café du Commerce, ancienne maison Jarry, rue d'Orléans.

**AVIS AUX MÉNAGES**

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> veuve BARTHÈS, propriétaire à BÉZIERS (Hérault). (366)

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.  
**ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER**  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

CHANGEMENT DE DOMICILE.  
**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Bilange, n° 4.

VÉRITABLES CAPSULES  
**RICORD**  
FAVROT  
Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-bleunorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE  
**PILULES ET SIROP FAVROT**  
au pyrophosphate de fer et de manganèse  
CE SEL NE CONSTIPE PAS  
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE  
**PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS**  
Perfectionnées par FAVROT  
Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.  
Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**  
Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.  
Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP**  
DE  
**Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau**  
Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.

**DRAGÉES DU D<sup>r</sup> RABUTEAU**: Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. . . . . Le fl. 3 Fr.

**ÉLIXIR DU D<sup>r</sup> RABUTEAU**: Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. . . . . Le fl. 5 Fr.

**SIROP DU D<sup>r</sup> RABUTEAU**: Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.  
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C<sup>o</sup> et la Médaille du Prix-Montyon.

**100,000 MONTRES**  
de Genève  
Garanties 5 années  
Envoi free à toute personne qui en fera la demande au D<sup>r</sup> Rabuteau illustré contenant tous genres de montres avec nuances or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser les demandes à M. DUBOUZ et C<sup>o</sup>, 9, av. des Godolins, Paris

**CHOCOLAT-MENIER**  
LES VÉRITABLES  
NON

PARIS  
rue de Varenne, 16  
**LE MONITEUR D'HORTICULTURE**  
ORGANE DES AMATEURS DE JARDINS  
Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs.  
46 pages, le 4<sup>e</sup> de chaque mois.  
Prix annuel: 5 fr.  
REMBOURSABLE EN QUINZE

**GRAND SKATING-RINK**  
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.  
Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.  
Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.  
Réunion de famille. Highlife.  
Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.  
Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

**EXPOSITION UNIVERSELLE**  
Voyage gratuit à Paris  
(Aller et retour en toutes classes).  
ADMINISTRATION:  
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.  
L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.  
Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**INVITATION**  
Pour la participation aux Grands  
**TIRAGES D'ARGENT**  
APPROUVÉS ET GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans l'espace de deux mois et en trois tirages sortiront en tout: **32,600 gains**, représentant la somme de **Neuf millions 32,587 francs.**

DANS LE CAS LE PLUS HEUREUX, LE PLUS GRAND GAIN SERA DE

**Fr. 468,750**

Spéculation:

1 Gain à Francs	312,500	1 Gain à Francs	45,000
1 — — —	150,250	3 — — —	37,500
1 — — —	100,000	4 — — —	25,000
1 — — —	75,000	5 — — —	18,750
1 — — —	50,000	21 — — —	12,500
2 — — —	50,000	etc., etc.	

Pour le tirage prochain, qui aura lieu les 11 et 12 septembre, nous expédions des billets renouvelés au prix comme suit:

Des BILLETS originaux entiers à Francs **30**  
— — — demis — **15**

contre envoi du montant en billets de banque, timbres-poste, ou par mandat-poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des BILLETS originaux munis des armes de l'Etat, et, en outre, le plan officiel des tirages, donnant tous les renseignements nécessaires; l'expédition des listes de tirages officielles, ainsi que le paiement des gains s'effectuera sans retard après le tirage. Notre manière sévèrement réelle de traiter les affaires, ainsi que le grand nombre de gains principaux que nous avons déjà le bonheur de pouvoir payer, nous font attendre des ordres nombreux, dont même les plus petits pour les pays les plus éloignés seront exécutés promptement.

Prière de s'adresser directement et avant le 11 septembre

**à MM. VALENTIN et C<sup>ie</sup> à Hambourg**  
(Ville libre)  
**BANQUE et ÉCHANGE**

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

**NOTICES ARCHEOLOGIQUES**  
Par G. D'ESPINAY,  
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,  
Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,  
Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,  
Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série:  
**MONUMENTS D'ANGERS**  
Deuxième série:  
**SAUMUR ET SES ENVIRONS**

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur-sousigné.